



PROJET D'ETABLISSEMENT 2013-2018

L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE.

L'APEI est une association loi 1901 à but non lucratif créée en 1960 (Journal officiel du 18/11/60) qui gère des établissements médico-sociaux enfants et adultes et à laquelle tous les parents et amis peuvent adhérer. Elle est affiliée à l'UNAPEI (Union Nationale des Parents d'Enfants Inadaptés) reconnue d'utilité publique par décret du 30/08/1963.



APEI
127 rue du Larzac
73000 Chambéry
Standard : 04 79 72 35 54 Fax : 04 79 72 48 94
@ : siege@apeichambery.com

L'APEI de Chambéry gère des établissements et services destinés à répondre aux besoins de personnes en situation de handicap mental en termes de soins, d'éducation, de travail, d'hébergement, d'insertion sociale et de loisirs.

Elle a pour objectif d'accompagner toute personne handicapée mentale en lien avec sa famille ou son représentant légal en vue de leur plein épanouissement et de leur meilleure insertion sociale possible.

De 30 jeunes accueillis en externat en 1962 à 510 personnes accueillies en 2013, l'APEI s'est développée au fil des années pour adapter constamment ses prestations à l'évolution des besoins des personnes accueillies.

SAJ : service d'accueil de jour 27 places à temps plein en 2015.

Mission : « Développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne accueillie et faciliter ou préserver son intégration sociale » (art. D312-8 du CASF).

Depuis 2009, le SAJ a un agrément de 16 places et accueille 29 personnes avec des projets différents :

- Pour les jeunes adultes arrivant de l'IMPRO, il s'agit de poursuivre des apprentissages et la dynamique impulsée.
- Pour les externes, les rencontres et l'intégration dans le groupe sont recherchées, ainsi que le développement des potentialités par la pratique d'activités.
- Pour certains, la prise en charge au SAJ sera adaptée pour permettre une intégration ou une réintégration à temps complet à l'ESAT. La diversité des activités sera pour ces personnes un atout important.
- Pour d'autres, il s'agit d'accompagner la prise en charge en ESAT, en offrant une complémentarité par rapport au rythme, au soutien, à la diversité des activités.

- Pour les retraités, il s'agit d'offrir la possibilité de maintenir un lien social tout en pratiquant des activités adaptées.

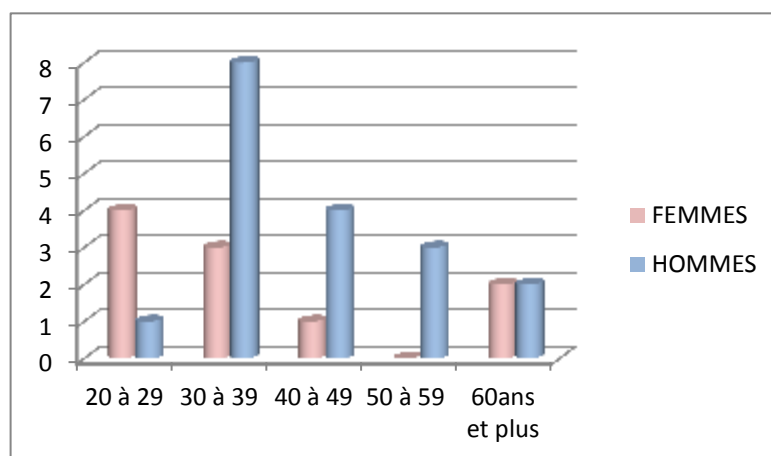
Cinq professionnels interviennent sur la structure ainsi qu'un chef de service à temps partiel. Le SAJ devient un établissement à part entière. Actuellement, il a une direction commune avec le Foyer de vie « les Parelles » de Challes-les-Eaux.

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACUEILLIE.

SAJ actuel :

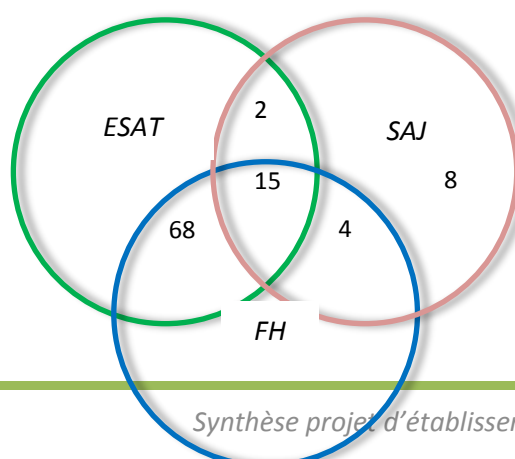
Le SAJ accueille des hommes et des femmes, dont les âges varient de 20 à 60 ans. Cette information, somme toute banale, a cependant deux implications pour le projet du service :

- La vie affective et sexuelle peut être interrogée par les personnes, et il conviendra d'entendre et de prendre en considération leurs questionnements.
- Les écarts d'âge importants impliquent nécessairement des différences de rythmes et la prise en compte de la fatigabilité des uns et des autres au moment de l'organisation des activités au sein d'une même journée, et de leur répartition dans la semaine. Il convient ici de préciser que même si l'âge est un indicateur important, dans la réalité, ce sont les rythmes de chacun, observés par l'équipe éducative et reportés dans les projets personnalisés, qui sont déterminants pour cette répartition des activités. Actuellement, le groupe venant le matin bénéficie d'activités plus calmes, alors que les personnes accueillies l'après-midi, plus dynamiques, ont d'avantage besoin d'aller à l'extérieur.



ACCUEIL DES PERSONNES SUR D'AUTRES ETABLISSEMENTS DE L'APEI DE CHAMBERY

La majorité des personnes accueillies au SAJ sont accueillies dans d'autres établissements de l'APEI de Chambéry, et notamment à l'ESAT et en foyer d'hébergement. Le schéma ci-dessous donne les répartitions avec le nombre de personnes concernées pour chacune des situations.



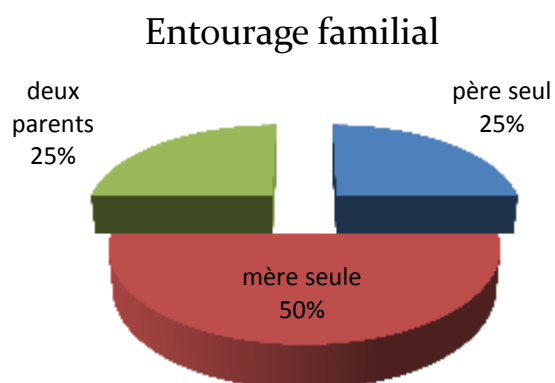
Plus de la moitié des personnes accueillies au SAJ ont une activité à caractère professionnel à l'ESAT. La moitié bénéficie d'un hébergement en foyer. Il a aussi un impact sur les projets personnalisés. Certaines personnes ont pu bénéficier de réunions diagnostic et de réunions projets communes aux différentes équipes. Ces temps d'échange ont été appréciés de chacun, ont permis d'harmoniser les accompagnements et de trouver de nouvelles pistes de travail.

Le schéma ci-dessous montre que la majorité des personnes accueillies uniquement au SAJ ne vivent qu'avec un seul de leurs parents. Ce parent peut être âgé, et cela signifie que les prochains projets personnalisés devront aborder la façon dont ces parents pensent le futur pour leur enfant.

Les besoins et les attentes repérés de la population accueillie au SAJ

Les personnes accueillies uniquement au SAJ sont majoritairement des personnes jeunes. L'accueil au SAJ doit leur permettre de bénéficier d'activités variées, de manière à maintenir et développer les potentialités repérées. Le SAJ a en outre une mission de socialisation. Cela passe par des activités ouvertes sur l'extérieur, ainsi que par le maintien des liens avec leurs anciens « collègues » d'atelier. Les temps de pause leur permettent de se retrouver. Ces moments informels ont leur importance, et il faudra prendre cela en considération dans les prochains locaux, de façon à maintenir leurs liens sociaux et amicaux. Pour ce groupe, le SAJ a également une mission de soutien aux aidants familiaux.

Les personnes accueillies conjointement au SAJ et à l'ESAT (majoritairement sur des mi-temps) ont besoin d'un soutien à leur activité professionnelle. Cela passe par des activités culturelles et / ou sportives. Parmi ces personnes, deux sous-groupes se distinguent en termes de rythme. Cela détermine actuellement leur temps d'accueil : les personnes accueillies le matin ont d'avantage besoin de calme, alors que les personnes venant l'après-midi sont plus dynamiques, et les activités sont de fait plus orientées vers l'extérieur. L'organisation des accueils se fait en lien avec l'ESAT ; des disponibilités au titre des activités de soutien peuvent être demandées pour permettre leur participation à des activités ponctuelles.



Les personnes vieillissantes accueillies au SAJ sont retraitées de l'ESAT. Elles peuvent être accueillies en foyer d'hébergement, dans l'attente qu'une place se libère en foyer de vie ou en FAM, ou vivre à leur domicile le plus souvent, avec un parent âgé. Pour elles, le SAJ a d'abord une mission de socialisation. Il doit aussi viser le maintien de centres d'intérêts par l'offre d'activités diversifiées et adaptées à leur rythme plus ralenti. Les équipes doivent être vigilantes aux signes de fatigabilité. Il est important pour cela de travailler en lien avec l'assistante

sociale, et le territoire de développement social, pour s'assurer des conditions de vie de la personne accueillie. La vigilance des professionnels du SAJ est attirée sur ce point.

Au sein de ces trois groupes, certaines personnes souffrent de troubles envahissants du développement. Il faut veiller à leur procurer des temps calmes au cours de leur accueil. Le moment du repas doit également être pensé dans ce sens.

Evolution à court terme suite à l'extension à 27 places.

L'étude des listes d'attente nous permet de dire que la population accueillie au SAJ gardera une grande hétérogénéité en termes de situations : mixité générationnelle, diversité des accueils, accueil au SAJ associé à une activité à caractère professionnelle ou non...

La plupart des personnes actuellement sur liste d'attente présente les besoins et attentes décrits précédemment, néanmoins, deux nouveaux types de public se profilent.

- L'accueil de personnes clairement identifiées comme souffrant de troubles envahissants du développement nécessite de penser leur accueil et leur accompagnement, conformément à la recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM « *Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement* »¹. La fiche action n°2 donne les pistes de travail à suivre.

Certaines personnes accueillies à l'ESAT auraient besoin de temps de « décompression » avec l'activité à caractère professionnel, compte tenu de leur état passager de fatigue, de lassitude, ou de difficultés personnelles. Le SAJ pourrait apporter une réponse en proposant des « stages » ponctuels dans l'année, permettant leur participation à des activités sportives, culturelles, artistiques. Ce temps devrait leur permettre de réintégrer ensuite leur activité à caractère professionnel dans de meilleures conditions, éviter les arrêts maladie et les périodes de ruptures plus ou moins longues avec l'institution.

MODALITES D'ELABORATION DU PROJET PERSONNALISE

Conformément à la loi 2002-02, les projets personnalisés sont élaborés tous les ans, en lien avec les personnes accueillies et leurs représentants légaux.

L'élaboration du projet personnalisé se déroule en deux temps : diagnostic et plan d'action. Tout d'abord, une réunion diagnostic regroupe les membres de l'équipe pluridisciplinaire. A cette occasion, le référent rapporte les attentes de la personne accueillie et du représentant légal le cas échéant. Il communique et complète, grâce aux remarques et propositions de l'équipe, le rapport d'observations et le plan d'action. Le document « rapport d'observations » est réactualisé tous les deux ans, sauf besoin dû à un changement important dans la prise en charge de la personne accueillie. Le rapport d'observation et le plan d'action font l'objet d'une validation par le chef de service. Ils sont écrits dans un langage adapté pour faciliter la compréhension de la personne et il peut être illustré. Il fait également l'objet d'une validation par le chef de service, qui fixe alors une date pour la réunion projet. Participent à cette rencontre : la personne accueillie, le représentant légal, la famille (en accord avec la personne accueillie), le ou les référents, et le chef de service. Le contenu de cette réunion figurera dans le document projet personnalisé.

¹ ANESM, janvier 2010.

Lors de la réunion d'équipe suivant la réunion projet personnalisée, le référent fait un retour sur le contenu de la réunion projet à l'ensemble de son équipe. La date est alors fixée pour la première évaluation du projet.

EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS.

Sur le plan individuel.

Dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé, la personne accueillie est sollicitée par son référent en amont de la réunion de diagnostic pour un entretien permettant de recueillir ses remarques et ses attentes concernant l'accompagnement qui lui est proposé. Le référent est ensuite chargé de rapporter le contenu de cet entretien lors de la réunion de diagnostic, afin que l'équipe puisse étudier et proposer des réponses à ces attentes. De plus, les temps d'échanges formels et informels avec les familles des personnes accueillies sont l'occasion de recueillir des demandes, venant agrémenter les projets personnalisés. La participation des familles est ainsi valorisée.

La réunion de projet personnalisé est un temps d'échange et de négociation entre la personne accueillie, son représentant légal, sa famille et l'équipe éducative du SAJ. Les actions proposées sont présentées dans un document adapté à la compréhension de la personne. La synthèse de ces échanges est reportée dans le document projet final.

En outre, les personnes accueillies au SAJ peuvent solliciter les professionnels d'accompagnement ou un membre de la direction pour un entretien dès qu'elles en ressentent le besoin. Ces entretiens se déroulent dans le bureau des éducateurs ou du chef de service. La porte est fermée pour garantir la confidentialité des échanges. Ces entretiens font l'objet d'un écrit et sont placés dans le dossier de la personne.

Sur le plan collectif.

Depuis juin 2013, le SAJ a son propre **conseil de la vie sociale**. Cette instance se réunit une fois par trimestre. Afin de favoriser le plus possible la participation des personnes accueillies, ces rencontres font l'objet d'une préparation particulière. En effet, en amont de la réunion CVS, les personnes accueillies préparent l'ordre du jour, à l'aide de documents adaptés à leur compréhension. Pendant la réunion, les personnes sont accompagnées par un professionnel de l'équipe dont la mission est de les soutenir dans leur expression. Enfin, suite à la réunion, une nouvelle rencontre permet d'expliquer aux personnes le compte-rendu de la réunion CVS, grâce à un document adapté à la compréhension des participants.

Par ailleurs, **des groupes de parole** sont organisés régulièrement les lundis matins et après-midi, pour permettre au plus grand nombre de personnes accueillies au SAJ d'y participer. Ces groupes sont des temps d'échanges permettant d'aborder la vie au sein du SAJ, de présenter à l'ensemble des personnes les comptes rendus des réunions CVS, de donner des informations sur les activités proposées et de recueillir la satisfaction ou les demandes émises par les personnes accueillies, de présenter de nouveaux stagiaires accueillis sur la structure, etc.

LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE.

Le service d'accueil de jour propose diverses activités aux personnes qu'il accueille. Leur participation à ces activités dépend de leurs choix et de leurs centres d'intérêt. Elle dépend également des propositions qui peuvent être formulées par l'équipe éducative à l'issue de la réunion de projet personnalisé. En effet, les activités mises en place répondent à des besoins repérés chez les personnes accueillies. Chaque activité fait l'objet d'un projet, avec des objectifs clairement identifiés, et validé par le chef de service. L'activité est une médiation, un support à l'accompagnement et à la réalisation des actions engagées définies dans le projet personnalisé.

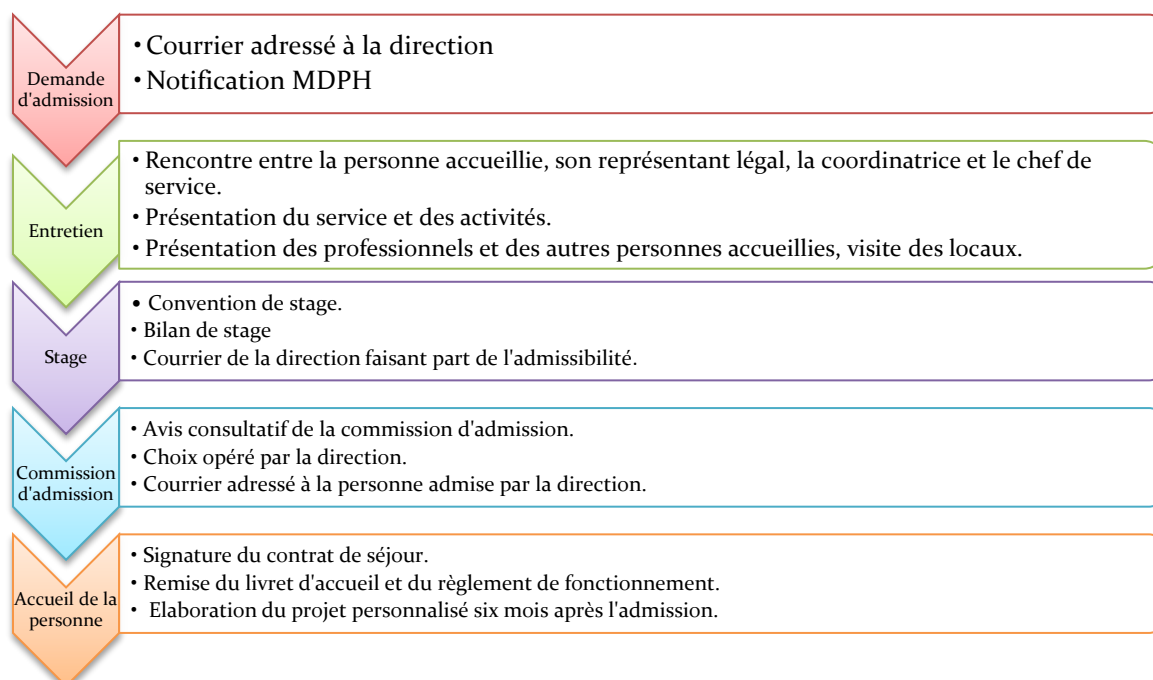
Les activités proposées sont au nombre de deux à trois par demi-journée. La coordinatrice veille à leur diversité. Le choix des personnes doit pouvoir être garanti en fonction des centres d'intérêt et des besoins repérés.

Le schéma ci-dessous présente les différentes activités proposées au SAJ à partir de ce que disent les personnes de leur accueil au SAJ. Si on les interroge, elles disent venir au SAJ pour :

- « Faire des activités qui me plaisent » = Bénéficier d'activités diversifiées, en fonction de centres d'intérêts exprimés et de besoins repérés.
- « Voir d'autres personnes » = Maintenir des liens sociaux et affectifs.
- « Venir au travail » = Avoir une utilité, une reconnaissance et une existence sociale.

L'ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE.

Parcours de l'utilisateur au sein de l'institution : procédure d'admission, accueil et intégration.



MODE D'ORGANISATION INTERNE.

Le SAJ est ouvert 225 jours par an, de 08h15 à 17h15 du lundi au jeudi, et de 08h15 à 13h15 le vendredi. Ses horaires et ses jours d'ouverture sont alignés sur le fonctionnement de l'ESAT.

Un temps d'accueil est réservé de 08h15 à 09h00. Les personnes sont accueillies autour d'un thé ou d'une tisane. Les éducateurs sont présents dans la salle d'accueil ou dans le bureau attendant à cette salle. Les va-et-vient d'un espace à l'autre sont favorisés.

Les activités se déroulent de 09h00 à 11h30. Les activités proposées sont organisées sur la semaine et sur des créneaux fixes. Certaines dépendent de la présence du professionnel référent de l'activité, en ce qu'elles mobilisent une compétence particulière. Elles se répartissent dans les différentes salles du SAJ.

Une pause est prévue à 10h30. Elle est importante dans le déroulé de la matinée : elle permet de relâcher l'attention pour mieux se reconcentrer ensuite, de solliciter un professionnel pour un entretien dans le bureau, de sortir prendre un café avec les personnes de l'ESAT...

Le repas débute à 11h30, compte tenu des obligations de transport vers l'ESAT de Chambéry-le-Haut en début d'après-midi. Les repas sont livrés en liaison froide et remis en température par l'agent de service intérieur. Cette personne se charge également de la mise de table, en fonction des présences. Les informations lui sont transmises pour la semaine par la coordinatrice. Une ou deux personnes accueillies participent à l'arrangement des tables, selon leur projet personnalisé. La participation à la vie du groupe pour le débarrassage et le nettoyage des tables fait quant à elle l'objet d'un tableau.

Un temps de départ / accueil du groupe présent l'après-midi est prévu entre 13h00 et 13h30. Ce temps se fait autour d'une boisson chaude proposée aux personnes accueillies. La circulation dans les locaux est libre. A 13h30, les activités de l'après-midi commencent avec une pause vers 15h15 et prennent fin vers 16h30 et. A cette heure, les départs commencent.

Ces moments informels d'arrivée, de pause, de départ ont une grande importance dans le lien que peut établir chaque personne accueillie avec les autres, ou avec les professionnels. Ils sont également un temps de rituels pour certains, qu'il convient de respecter. Quelques projets personnalisés ont mis en évidence la nécessité de mieux accompagner ces temps. L'équipe éducative devra réfléchir à ce qui peut être mis en place, et ce plus encore avec l'arrivée sur un nouveau site. Le déménagement induira une modification dans les repères et habitudes prises par chacun.

Traitements médicaux.

Les traitements médicaux sont distribués par les équipes lors du repas de midi, conformément au « Protocole d'aide à la prise des médicaments » en vigueur.

Les transports.

Les personnes accueillies au SAJ viennent :

- Lorsqu'elles sont hébergées en établissement, les transports sont assurés par les foyers (matin et soir).
- Quand elles viennent de leur domicile, le transport est effectué par le GIHP, un taxi ou par un parent (matin et soir).
- Pour les personnes ayant une activité à caractère professionnel sur le site de Chambéry-le-Haut, et sur le site de la Revériaz, le SAJ assure les transports.

L'ANCRAGE DES ACTIVITES DANS LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET OUVERTURE.

Ressources du territoire	Modalités de coopération	Analyse des apports réciproques
IREIS de La Ravoire	Convention	- Accueil de stagiaires. - Techniques éducatives : accueil de personnes en formation au SAJ pour la mise en place d'activités auprès de personnes en situation de handicap, ou déplacement des personnes accueillies au sein de l'IREIS. Pour l'IREIS, ces actions présentent l'avantage de pouvoir former leurs stagiaires auprès de personnes accueillies, en lien avec les professionnels d'accompagnement. Pour les personnes accueillies : ouverture sur l'extérieur, rencontre de nouvelles personnes et socialisation.
Cité des Arts de Chambéry	Convention à établir	Participation des personnes du SAJ à un atelier de sérigraphie avec du matériel spécifique. Pour les artistes de la cité : faire connaître leurs pratiques.
Ecoles du bassin chambérien	Travail en réseau basé sur des implications directes des professionnels	Pour les écoles : spectacle de danse sur le thème de la ponctuation, entrée en relation des enfants avec des personnes en situation de handicap. Pour le SAJ : valorisation des danseurs, socialisation, ouverture sur l'extérieur.
Mairie de Chambéry	Convention	Mise à disposition à titre gratuit d'une salle permettant l'activité danse.
FAM Noiray de l'APEI de Chambéry	Convention	Utilisation de la balnéo
Foyer de vie Les Parelles	Relations informelles	Mise en place d'activités transversales : randonnée, musique, danse, arts plastiques, permettant à des personnes du foyer de vie de bénéficier d'activités diversifiées, et aux personnes du SAJ de maintenir des liens sociaux.
Association Chambéry-le-Haut	Partenariat	Dans le cadre d'une manifestation culturelle, mise en relation des habitants et des personnes accueillies au SAJ -

L'ouverture sur les ressources locales.

Le service d'accueil de jour a établi des relations avec plusieurs autres établissements et associations de Chambéry pour la mise en place d'activités. Ces temps de rencontre et d'échange permettent aux personnes accueillies et aux professionnels de développer des liens

autour d'activités sportives (foot, danse, marche), culturelles (arts plastiques), de loisirs (pétanque, visites de sites, kermesse).

LES OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, ET DE DEVELOPPEMENT

Réaliser l'agrément de 27 places en augmentant la capacité actuelle d'accueil par 11 places supplémentaires :

- Bâtir un nouvel équipement adapté à cet accueil.
- Organiser les accompagnements dans ce nouvel environnement.

Accueillir des personnes avec TED

- Proposer un accompagnement et une prise en charge personnalisée et spécifiques aux personnes avec TED.
- Soutenir les professionnels dans le développement de compétences spécifiques sur la question des Troubles envahissants du développement.

Créer une identité propre au service :

- Ecrire un projet d'établissement propre au SAJ.
- Mettre en place les outils de la loi 2002-02 relatifs aux droits des personnes.
- Créer un Conseil de la vie sociale pour le SAJ.

Création d'un atelier entre le SAJ et l'ESAT

- Permettre aux personnes accueillies uniquement au SAJ de découvrir une activité à caractère professionnel.
- Pour les personnes accueillies en ESAT, soutenir leur activité à caractère professionnel lorsqu'elle est perçue comme une contrainte.
- Permettre une meilleure intégration au monde adulte des jeunes provenant de l'IME.
- Préparer les départs en retraite.

Apporter un soutien aux aidants

- Apporter écoute et conseil aux familles.
- Orienter vers les professionnels compétents (assistante sociale, psychologue).
Si nécessaire, Orienter vers les autres établissements de l'APEI (hébergement temporaire).
- Développer le partenariat avec des services extérieurs, et notamment ceux du territoire de développement social.

Les numéros utiles :

Numéro national d'appel contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées :

3977

ALMA en Savoie :

04 79 70 59 33